

Site patrimonial de l'Île-d'Orléans

Nouvelles du Plan de conservation – Hiver 2024

Ce bulletin vous informe des actions menées en concertation pour préserver et mettre en valeur le Site patrimonial de l'Île-d'Orléans par l'application de son Plan de conservation et en tenant compte des réalités de son territoire.

Des nouveaux membres pour la Table de concertation

En 2019, la MRC de L'Île-d'Orléans et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont mis en place une [table de concertation](#) afin de maintenir un dialogue ouvert et constant entre les parties prenantes du Site patrimonial de l'Île-d'Orléans. Les membres de cette table se rencontrent généralement trois à quatre fois par année, notamment pour maintenir un dialogue constructif et discuter d'enjeux comme l'efficacité du traitement des demandes d'autorisation pour la réalisation de travaux et la mise en valeur des caractéristiques patrimoniales de l'Île. Trois nouveaux membres se sont joints à la Table de concertation en 2023 :

- Danny Caron, résident ;
- Émilie Ste-Croix, résidente ;
- Marie-Ève Labbé, représentante de la Chambre de commerce de l'Île d'Orléans.

Les résident(e)s et propriétaires de l'Île sont également représenté(e)s par Jeanne d'Arc Delisle et Chantal Gingras dont les mandats ont été renouvelés. La MRC, le MCC et le ministère des Affaires municipales participent aussi à la Table.

Les sujets abordés en 2023 comprennent :

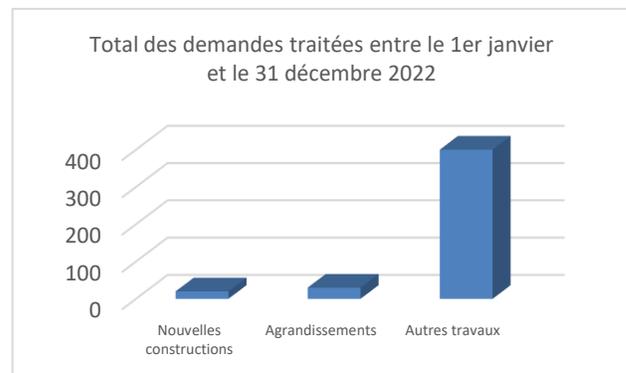
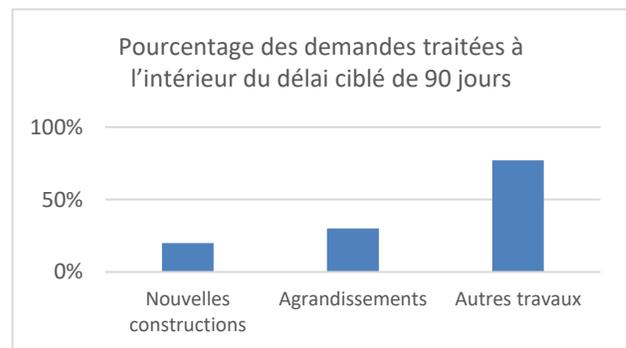
- Le développement pour le secteur commercial et l'affichage ;
- L'introduction de nouveaux matériaux et de composantes écoénergétiques ;
- Les aménagements paysagers ;
- Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire ;
- L'évaluation du potentiel archéologique sur le territoire de l'Île.

Plus de 450 autorisations de travaux délivrées en 2022

Les propriétaires d'immeubles de l'Île-d'Orléans ont été nombreux à réaliser des travaux au cours de l'année 2022. Plus de 450 permis et autorisations ont ainsi été délivrés par la MRC et le MCC en le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

Une grande diversité de travaux a été autorisée, incluant des agrandissements, de nouvelles constructions, des changements d'usages, des excavations et des démolitions.

Entre 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, le Ministère a traité les demandes d'autorisations de travaux provenant du territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans à l'intérieur du délai ciblé de 90 jours dans 72 % des cas. Plus précisément, ce pourcentage s'élève à 77 % pour les travaux autres que les nouvelles constructions et les agrandissements, soit environ 400 dossiers, à 30 % pour les dossiers d'agrandissements, qui représente environ 30 dossiers et à près de 20 % pour les dossiers de nouvelles constructions, soit un peu moins de 20 dossiers.



Il est à noter que le calcul des statistiques est établi sur la base du nombre de jours entre de la date de réception des demandes et la date à laquelle les avis du Ministère sont produits et signés. Ces statistiques ne prennent pas en compte les délais d'attente pour compléter un dossier, par exemple lorsque des documents requis (comme des plans) sont manquants ou lorsque des précisions ou des modifications sont demandées.

Site patrimonial de l'Île-d'Orléans

Nouvelles du Plan de conservation – Hiver 2024

Ce bulletin vous informe des actions menées en concertation pour préserver et mettre en valeur le Site patrimonial de l'Île-d'Orléans par l'application de son Plan de conservation et en tenant compte des réalités de son territoire.

De nouveaux outils pour suivre le traitement des demandes d'autorisation de travaux

Des améliorations découlant des échanges avec la MRC et des travaux de la Table ont été apportées au traitement des demandes d'autorisation de travaux. Afin d'améliorer le service client, le MCC a mis en place une étape de recevabilité des dossiers déposés qui permet une rétroaction beaucoup plus rapide auprès des citoyens en vue d'obtenir l'ensemble des documents requis pour l'analyse des dossiers, ce qui a pour effet d'en diminuer le temps de traitement. Ceux-ci reçoivent désormais une confirmation écrite les informant lorsque le dossier est jugé complet et prêt pour analyse.



Maison à l'Île d'Orléans. Crédit : Catapulte Design

Coordination accrue entre la MRC et le MCC

Les années 2022 et 2023 ont donné lieu à une coordination accrue entre les équipes du MCC et de la MRC en vue d'améliorer l'efficacité du traitement des demandes d'autorisation de travaux :

- Ressources humaines additionnelles au MCC et à la MRC pour le traitement des demandes ;
- Meilleur partage de l'information relative aux dossiers et aux données cartographiques ;
- Arrimage accru entre les démarches pour les demandes d'aide à la restauration et celles pour les autorisations de travaux ;
- Suivis réguliers entre les inspecteur(ice)s de la MRC et les professionnel(le)s du MCC ;
- Révision du [formulaire électronique](#) de demande d'autorisation de travaux auprès du MCC sur le site de la MRC, incluant l'information sur les travaux nécessitant une autorisation du MCC.

Toutes ces mesures permettent une rétroaction beaucoup plus rapide auprès des citoyens et une diminution du temps de traitement des demandes.

Une étroite collaboration s'est aussi développée pour les Prix de l'Île tenu à l'été 2022 qui vise à rendre hommage à tous ceux et celles qui, par leurs interventions, contribuent à préserver, améliorer et mettre en valeur les paysages culturels et les biens patrimoniaux de l'Île. Il est à noter que deux des membres du jury étaient des professionnels du MCC.

Subvention pour les toitures en tôle peinte

Le Ministère accepte désormais l'octroi de subventions pour les composantes de toiture en tôle déjà peintes en usine lorsque celles-ci sont installées de manière traditionnelle (tôle à baguette, pincée ou à la canadienne). La tôle profilée ne demeure cependant pas acceptable.



Restauration d'une grange-étable à Saint-Pierre-de-l'Île d'Orléans. Lauréat du Grand Prix de l'Île – Conservation et préservation. Crédit : Colin Rousseau

Pour plus d'information

Léah Fay Hayes

Responsable du site patrimonial

lfhayes@mrcio.qc.ca | 418 829-1011 poste 224